



Traité 'Halla

Michna 9 - Chapitre 4

וְאֵלּוּ נְתַנֵּנִים לְכָל כָּהּ:
הַחֲרָמִים,
וּבְכָרֹות, וּפְדִיּוֹן פִּגְנָן, וּפְדִיּוֹן פָּטָר חָמָר,
וּהַזְּרוּעַ, וּבְלָטִים, וּמְקַבָּה,
וּרְאֵשִׁית הַגָּז,
וּשְׁמַן שְׁרָפָה,
וּקְדָשִׁי הַמִּקְדָּשׁ,
וּבְבְּכָרִים.
רַבִּי יְהוּדָה אָסֵר בְּבְכָרִים.
כְּרַשְׁנִי תְּרוּמָה,
רַבִּי עֲקִיבָא מִתְּרִיר,
וְחֲמִים אָסְרִים:

Les parts suivantes seront remises à n'importe quel Cohen : les produits 'Hérèm (Bamidbar 18,14), les premiers-nés (des animaux), les (5 sela'im du) rachat du fils aîné (Chémot 34,19), (l'agneau du) rachat d'un âne premier-né, l'épaule (la patte avant droite), les joues et la panse, la première tonte (Dévarim 18, 3-4), l'huile de térouma (impure) à brûler, les offrandes du Temple et les prémisses des fruits (bikkourim). Rabbi Yehouda interdit de donner les bikkourim. Rabbi 'Akiva permet les vesces de térouma : les Sages les interdisent.

Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions